

## RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DE FONDATION

16 et 17 mai 2018  
Montréal (Canada)

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Dans la foulée du [communiqué de presse](#) publié par l'Agence mondiale antidopage (AMA) le 17 mai dernier à la suite des réunions à Montréal mentionnées ci-dessus, un sommaire des résultats a été préparé à l'intention de tous les partenaires de l'AMA, **en complément au communiqué en question.**

---

#### GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE

Le Conseil a approuvé la nomination d'Ulrich Haas, éminent professeur de droit d'Allemagne, au poste de président du groupe de travail sur la gouvernance de l'AMA. Il succède au juge Gberdao Kam, du Burkina Faso, qui s'est retiré en mars. Le Conseil a également approuvé le remplacement d'Angela Ruggerio (É.-U.) et de Tony Estanguet (France) par Kirsty Coventry (Zimbabwe) et Danka Bartekova (Slovaquie). Le groupe de travail a informé le Conseil qu'il s'affaire actuellement à préparer les recommandations qu'il présentera lors des réunions que tiendront en novembre 2018 le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA.

#### BUREAU PRINCIPAL DE L'AMA

Le Comité exécutif et le Conseil ont pris connaissance des dernières informations concernant le maintien du bureau principal de l'AMA à Montréal après l'expiration en 2021 de l'entente qui la lie actuellement à Montréal International. Lors de sa [réunion de novembre 2017](#), le Conseil a décidé de prolonger un accord conclu avec Montréal, qui hébergera l'Agence de 2022 à 2031. Il reste quelques points à régler, mais la direction de l'AMA a bon espoir que l'accord sera signé sous peu.

#### MATÉRIEL DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le Conseil a fait le point sur les problèmes qu'ont posés ces derniers mois certains dispositifs de prélèvement d'échantillons produits par le fabricant suisse Berlinger Special AG. Aucun laboratoire accrédité, organisation antidopage ou fournisseur de services de prélèvement d'échantillons n'a signalé à l'AMA d'autres cas de flacons Berlinger brisés après congélation. À la mi-avril, Berlinger a par ailleurs annoncé son intention de continuer à produire le matériel en question pendant au moins les 12 prochains mois. De son côté, l'AMA s'est employée activement à rechercher d'autres fournisseurs de trousse de prélèvement d'échantillons afin de ne plus être exposée à l'avenir aux risques liés à un marché monopolisé. L'AMA a par ailleurs informé ses partenaires qu'elle a mis sur pied un petit groupe de travail qui aura pour unique tâche de passer en revue les critères énoncés dans l'article 6.3.4 du [Standard international pour les contrôles et les enquêtes \(SICE\)](#) à propos des équipements de prélèvement d'échantillons. Le groupe a pour objectif de proposer des modifications qui feraient l'objet de consultations avant d'être soumises au Comité exécutif pour approbation.

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

À la suite d'un exposé de la présidente du Comité d'éthique, Bartha Maria Knoppers, le Comité exécutif a décidé de ne pas autoriser l'utilisation de dispositifs de géolocalisation à des fins de suivi des sportifs dans le cadre des contrôles hors compétition. Ses membres se sont ralliés à l'avis du Comité d'éthique, qui a mené sur la question une étude détaillée suivie d'un débat nourri sur les avantages et inconvénients que présenteraient de tels dispositifs pour la lutte contre le dopage.

Le 28 février dernier, le Comité d'éthique a publié dans le *British Journal of Sports Medicine* un exposé de position intitulé « [Geolocalization of athletes: ethical considerations](#) ».

## COMITÉ SANTÉ, MÉDECINE ET RECHERCHE

Le Comité exécutif a approuvé le [document technique portant sur le rapport et l'évaluation de résultats pour les stéroïdes anabolisants androgènes endogènes](#), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le document technique sur les exigences d'analyse sanguine pour le Passeport biologique de l'athlète entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018. En vue d'un examen approfondi, la publication d'un troisième document technique, portant sur les unités de gestion du Passeport de l'athlète, a été reportée.

## CONFORMITÉ

En plus de ce que mentionnait le [communiqué de presse](#) sur la conformité de RUSADA, des membres ont appris que, peu de temps avant la réunion du Comité exécutif, l'AMA a reçu une lettre des autorités russes. Le Comité exécutif a demandé au [Comité indépendant de révision de la conformité \(CRC\)](#) de l'Agence d'examiner cette lettre et de déterminer si elle est conforme au premier critère énoncé dans le communiqué de presse. Le Comité exécutif a également demandé au CRC de revoir le statut de RUSADA et de formuler une recommandation après sa prochaine réunion, qui se tiendra le 14 juin.

Le Comité exécutif s'est penché sur la recommandation du CRC, qui estime que l'Association internationale de boxe (AIBA) doit être déclarée en non-conformité avec le Code pour avoir accordé en 2017 l'organisation du championnat du monde masculin de 2019 à la Russie, en violation avec l'article 20.3.11 du Code, suite à la déclaration de non-conformité de RUSADA. Conformément à l'article 10.2.2 du [Standard international pour la conformité au Code des signataires](#), le Comité exécutif a renvoyé l'affaire au CRC, qui se penchera à nouveau sur la question lors de sa prochaine réunion, le 14 juin. Le Comité exécutif prendra en considération la recommandation que lui soumettra ensuite le CRC.

## AUTRES DOSSIERS

Outre les questions évoquées ci-dessus, le Conseil a reçu de l'information relative aux dernières affaires juridiques dans lesquelles intervient l'Agence, au groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires, au Symposium annuel de l'AMA, à la Foundation for Clean Sport (créée en 2016 afin de mobiliser des fonds supplémentaires pour la recherche et d'autres activités) et aux [programmes des Observateurs indépendants \(OI\) et de sensibilisation des](#)

[sportifs aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de PyeongChang](#) au début de l'année (voir à ce sujet le [rapport sur les observateurs indépendants](#) publié le 10 mai).

## **PROCHAINES RÉUNIONS**

Voici les dates et lieux de réunion qui ont été retenus :

- Comité exécutif – Le jeudi 20 septembre 2018 aux Seychelles
- Comité exécutif – Le mercredi 14 novembre 2018 à Bakou (Azerbaïdjan)
- Conseil – Le jeudi 15 novembre 2018 à Bakou (Azerbaïdjan)
- Comité exécutif – Le mercredi 15 mai 2019 à Montréal (Canada)
- Conseil – Le jeudi 16 mai 2019 à Montréal (Canada)
- Comité exécutif – Le lundi 23 septembre 2019 à Tokyo (Japon)
- Comité exécutif – Le lundi 4 novembre 2019 à Katowice (Pologne)
- Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – Du mardi 5 au jeudi 7 novembre 2019 à Katowice (Pologne)
- Conseil – Le jeudi 7 novembre 2019 à Katowice (Pologne)